



COMPTE RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

Le deux octobre deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, maire de LALBENQUE.

Etaient présents : Guillaume BISMES, Serge CHARONNAT, Magali COQUOIN, Kévin DELON, Marie DELPECH, Stéphane DOLO, Myriam LEZOURET-CONQUET, Charles LONJOU, Jacques MARZIN, Sébastien NODARI, Paul PINSARD, Jacques POUGET, Catherine REBIERE, Marie-Joëlle ROCHE, Paméla ROUSSEAU, Marion VILLETTE.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Marie DELPECH, Philippe SUDRES a donné procuration à Liliane LUGOL.

Monsieur Kévin DELON est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Décision modificative budgétaire n°1 budget principal**
- 2 – Election des membres de la commission d'appel d'offres**
- 3 – Travaux aménagement de la rue du sol : avenant aux travaux**
- 4 – Plan de relance et/ou DETR 2020 : opération de travaux : plan de financement**
- 5 – Fiscalité : projet d'exonération sur la taxe foncière non bâtie**
- 6 – Atlas sur la Biodiversité : plan de financement**
- 7 – Lot Numérique : installation borne Wi-Fi public lotois**
- 8 – Acquisitions diverses**
- 9 – Information et débat sur le fonctionnement des commissions**
- 10 – Questions Diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du **4 septembre 2020**, en vue de son approbation.

Stéphane DOLO indique que le compte rendu de la séance précédente n'a pas été adressé suffisamment tôt, contrairement à d'habitude.

Madame LUGOL indique qu'il s'agit d'un oubli exceptionnel. Il avait été affiché en mairie et mis sur le site internet dans les délais.

Madame Catherine REBIERE indique qu'il y a une erreur matérielle pour la subvention attribuée pour l'association « Le mille pattes », pattes (2t), de plus, dans la rédaction du compte rendu, il a été omis le montant de subvention qui avait été voté pour 300 €.

Plus aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Kévin DELON est désigné secrétaire de séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2020-18 : autorisation au remboursement de la caution de 565.49 €, versée à son entrée, le 1^{er} septembre 2018, dans le logement de type 4 au-dessus de La Poste.

2020-19 : autorisation au remboursement à Madame TIEPPO Stéphanie, de la caution de 303.34 €, versée à son entrée, le 1^{er} août 2018, dans le logement delà résidence de Lavayssade.

Informations :

Vous avez reçu par mail en avant-première le premier journal de la mandature 2020-2026, ce premier numéro sera distribué très prochainement aux lalbenquoises et lalbenquois.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Avec l'installation des différentes Commissions, un des travaux le plus structurant de la mandature commence : c'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi). L'équipe actuelle dispose d'un travail qui a été amorcé lors de la précédente mandature, sous la forme du Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD). Le PADD est un document vivant, qui doit être sans cesse actualisé. Les conseillers communautaires, vont le faire, en vous consultant, à la lumière de trois évènements majeurs :

- la crise sanitaire qui, de fait, renforce l'attractivité des territoires comme le notre, plein d'atouts (proximité avec des métropoles, présence de services au public, environnement naturel accueillant ...).
- la perception de plus en plus sensible du changement climatique, et donc de la nécessité d'en atténuer les effets et / ou de s'y adapter ;
- et enfin, les deux derniers points sont liés, le renouvellement de plus de 50 % des conseillers communautaires, et des maires, porteurs de sensibilités attentives à l'environnement.

Deux inflexions majeures seront défendues dans ce processus :

- La possibilité pour notre communauté de communes de continuer à gagner de la population, car la demande est importante après la crise sanitaire. Mais nous devons veiller à stopper le mitage du territoire avec des habitations éparpillées, qui ont un coût élevé pour la collectivité (réseaux, voirie ...).
- La volonté de ne pas réduire la vocation de notre territoire au domaine résidentiel : nous avons besoin d'actifs, de familles, et donc d'emplois nouveaux sur notre territoire. Ces emplois devront s'inscrire dans une trajectoire de transition écologique, ce que nous ferons en accompagnant les différents acteurs du territoire.

Les étapes sont les suivantes :

- D'ici la fin mars 2021, le processus d'actualisation du PADD (incluant tous les maires et conseils municipaux), incluant un grand débat avec les habitants du territoire le 18 février.
- Dans la suite de l'année 2021 et jusqu'à mi 2022, la production des cartes communales, traduisant dans chaque commune les orientations du PADD
- Fin 2022 ou début 2023, la validation du PLUi.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire commence l'ordre du jour par le point n°2, elle reviendra sur le point n° 1 après le point n° 4 pour la chronologie des décisions soumises au conseil.

2 – Election des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir de 214 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux, passés par la collectivité territoriale.

Sous ces seuils européens, cette instance n'est pas obligatoire et les marchés peuvent être soumis à l'avis d'une commission des marchés, librement composée par le conseil municipal.

La commission d'appel d'offres et l'élection de ces membres font partis de la liste des délibérations à prendre en début de mandature. La commission d'appel d'offres est composée du Maire et son représentant et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

A l'échelle de notre commune, nous ne devrions pas avoir de marché à procédure formalisée.

Il est possible :

- soit de créer cette commission et de convoquer ses membres lors des marchés à procédure adaptée mais la commission émettra uniquement un avis mais ne prendra pas de décision car les seuils de procédure ne seront pas atteints.
- Soit, il est proposé de créer une commission des marchés et celle-ci pourra être convoquée lors de chaque marché à procédure adaptée.

Après observations et débat, la majorité des membres souhaite créer la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire indique, dans un souci de transparence, le souhaite de réunir la commission d'appel d'offres, pour avis consultatif, à partir d'un montant précis qui sera prochainement défini.

Après observations, l'assemblée décide de constituer les listes en séance et de passer directement aux élections. L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret mais l'assemblée décide de procéder à l'élection à main levée.

La liste des titulaires proposée est composée de Stéphane DOLO, Kévin DELON et Sylvie PAGES-GRATADOUR.

Nombre de votants : 17.

Nombre de suffrages exprimés : 17 + 2 procurations, soit 19.

Nombre de sièges à pourvoir : 3, le quotient électoral est de 7.

Résultat du vote : liste des titulaires :

19 voix pour Stéphane DOLO, 18 voix pour Kévin DELON, 19 voix pour Sylvie PAGES-GRATADOUR.

La liste des suppléants proposée est composée de Guillaume BISMES, Serge CHARONNAT et Catherine REBIERE.

Nombre de votants : 17.

Nombre de suffrages exprimés : 17 + 2 procurations, soit 19.

Nombre de sièges à pourvoir : 3, le quotient électoral est de 7.

Résultat du vote : liste des suppléants :

18 voix pour Guillaume BISMES, 18 voix pour Serge CHARONNAT, 19 voix pour Catherine REBIERE.

La commission d'appel d'offres est donc composée des membres suivants :

Présidente : Le Maire : Liliane LUGOL, son représentant : Sébastien NODARI (1^{er} adjoint)

Membres titulaires : Stéphane DOLO, Kévin DELON et Sylvie PAGES-GRATADOUR

Membres suppléants : Guillaume BISMES, Serge CHARONNAT et Catherine REBIERE.

3 – Travaux aménagement de la rue du sol : avenant aux travaux

Dans sa séance du 9 mars 2020, l'ancienne municipalité avait attribué un marché de travaux à l'entreprise ID VERDE SASU domiciliée à Martillac (33) pour effectuer l'aménagement du talus de la rue du sol pour un montant de 54 650.67 € HT soit 65 580.81 € TTC.

Ce marché de travaux venait en complément et en finalité de l'aménagement de la rue et de la place du Balat.

Les travaux n'ont pas pu se réaliser durant la période de confinement et l'ordre de service a été notifié à l'entreprise pour un démarrage du chantier le 6 juillet.

La nouvelle équipe municipale a repris ce dossier en cours de route. Le projet ne correspondait pas à ce qui peut être attendu aux abords d'une église inscrite au titre des monuments historiques. L'aménagement de cet espace n'avait pas fait l'objet d'une consultation du CAUE du Lot. Ce type de projet devait obligatoirement faire l'objet d'un permis, soumis à l'Architecte des bâtiments de France. Aucun permis n'a été déposé dans ce sens.

Après consultation du CAUE du Lot et examen approfondi du projet, de nombreuses modifications du programme de travaux ont été sollicitées auprès du maître d'œuvre « Un pour cent paysages » et de l'entreprise « Id Verde ». Les différentes complications, liées au profil du talus notamment, ont entraîné un retrait d'une grande partie des opérations.

Au vu du montant du marché, le maître d'œuvre et l'entreprise ont été conciliants et ont accepté ces modifications.

Le montant du marché a été revu à la baisse, avec une proposition d'avenant en moins-value pour **26 660.21 € HT soit 31 992.25 € TTC (soit - 48.78 %)**.

Le nouveau montant du marché est de 27 990.47 € HT soit 33 588.56 € TTC.

Madame le Maire indique que des dépenses devront être engagées dans le futur pour finaliser l'aménagement. En effet Kévin DELON précise que plusieurs problèmes ont conduit à cette moins value : la partie basse du talus empiète sur la propriété de Monsieur SEGUY. Le profil très incliné du talus ne permet pas son aménagement et sa réduction jusqu'à la limite de propriété réduirai encore la pente du talus qui se trouverait quasiment à la « verticale ». le deuxième problème se situe au niveau du haut du talus. En effet, quand ce dernier a agrandi pour permettre aux véhicules de stationner, il n'avait pas été tenu compte de la distance entre le mur du soutènement du Sol et le haut du talus. Actuellement, la rue du Sol ne peut pas accueillir en simultanée de la circulation automobile, du stationnement et un trottoir réservé aux piétons. Des alternatives devront être trouvées pour régler ce problème.

Stéphane DOLO souhaite avoir des explications sur les modifications apportées à ces travaux et les raisons du montant de cette moins-value.

Liliane LUGOL précise que le détail de l'avenant a été fourni en annexe.

Kévin DELON donne une explication détaillée de l'accostage effectué :

- moins-values : retrait de la glissière de sécurité bois métal de type routier, retrait du terrassement de la partie basse du talus, retrait de végétaux, changement d'essences de végétaux, retrait de bordures, retrait de matériaux, ...
- plus-values : ajout de terre végétale pour donner une pente plus cohérente au talus, ajout de végétaux, ...

Kévin DELON précise que l'entreprise et le maître d'oeuvre ont été très conciliants. Il tient à les remercier pour l'excellente collaboration qu'il y a eu avec les élus.

Après examen, les membres valident à l'unanimité cet avenant en diminution et autorise le Maire à le signer.

4 – Plan de relance et/ou DETR 2020 : opération de travaux : plan de financement

Nous avons reçu en date du 10/09, un courrier du Secrétaire Général de la Préfecture pour la mise en place du plan de relance appelé « France relance ».

Un volet « cohésion territoriale » de 9.5 milliards d'euros est destiné spécifiquement aux collectivités territoriales.

Les projets d'investissement déposés doivent être sur le point d'être réalisés dans les meilleurs délais.

Seront prioritaires les dossiers complets, les crédits pourront être obtenus dès 2020.

Tout dossier porté par la commune au titre du plan de relance pourra se conjuguer avec le dépôt d'un dossier au titre de la DETR 2020.

C'est pour cela qu'après renseignements pris auprès de la Préfecture et suivant l'enveloppe de crédits disponibles, les services de la préfecture nous ont conseillé de dresser deux plans de financement. Un plan en référence avec le plan de relance et un autre en sollicitant la DETR 2020.

Après examen, je vous propose une opération de travaux visant à rénover, organiser et mettre aux normes l'atelier municipal afin que le personnel technique dispose de locaux adaptés à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité.

L'atelier municipal a besoin d'évoluer, de se structurer, pour faciliter les conditions de travail du service et mettre aux normes des locaux vétustes.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot, et plus particulièrement le service hygiène et sécurité était venu en mars 2017 faire un état des lieux de l'atelier dans le cadre de l'élaboration du document unique. De nombreuses observations avaient été faites : absence de vestiaires, sanitaires insuffisants, local à isoler pour stockage des produits dangereux, fermetures des portes, portail et clôture de l'atelier selon la réglementation en matière de sinistre vol pour éviter tout litige.

Les ateliers municipaux ont une superficie totale de 371 m². L'espace actuel consacré aux « espaces de vie » (bureau, sanitaires, salle de pause) fait une superficie d'environ 35 m².

Présentation sommaire des travaux :

- Le nouveau projet réorganise les « espaces de vie » des agents pour une superficie d'environ 88 m² comprenant un bureau, un vestiaire homme, un vestiaire femme (conformité à la réglementation), une salle de pause et une buanderie. La salle de pause actuellement est largement sous dimensionnée (11,32 m²) pour 7 agents elle passera à un peu plus de 30 m².
- Le projet de modernisation concernera aussi les façades pour une meilleure intégration paysagère de l'infrastructure.

Une estimation prévisionnelle de l'opération s'élève 80 000 € HT soit 96 000 € TTC.

Prévision des travaux pour un montant de 73 000 € HT

Prévision des frais annexes, mission CSPS, mission contrôle technique, pour un montant de 7 000 € HT.

Après examen et délibération, le maire propose le plan de financement avec la subvention du plan de relance « France relance »

Montant prévisionnel de l'opération « rénovation et modernisation des ateliers municipaux » : 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC.

Subvention au titre du plan de relance : 52 000 € soit (65%)

Fonds libres (à la charge de la commune) y compris la TVA : 44 000 €

Montant de l'opération : 96 000 TTC.

Sébastien NODARI indique que ce plan de financement est plus favorable que celui avec la sollicitation de la DETR qui est à 30% sur ce type de travaux. Il propose de voter uniquement sur le projet « plan de relance ».

Charles LONJOU est d'accord également pour voter uniquement sur le plan « France Relance ».

Jacques POUGET demande s'il y a un maître d'œuvre sur ce dossier et s'il y aura un dépôt de permis de construire.

Paul PINSARD indique que s'il y a un permis de construire, ce sera peut-être difficile de tenir les délais pour fin d'année.

Kévin DELON précise qu'il n'y a pas de maître d'œuvre sur ce projet et qu'il ne sera pas nécessaire de déposer un permis de construire pour ce projet, seulement une déclaration préalable. Des vérifications seront faites auprès de la DDT sur ce dossier.

Sébastien NODARI souhaite préciser que la Fédération d'Énergies du Lot peut participer à hauteur de 50 ou 60 % pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque à aménager et que cela pourrait être une opportunité pour déplacer l'atelier municipal à la zone de Lissaure, comme cela avait été envisagé par l'ancienne municipalité.

Après examen et délibération, les membres votent à l'unanimité le plan de financement proposé et autorisent le Maire à solliciter sans délais les services compétents de l'ETAT .

Autre opération de travaux :

Une réunion de travail a récemment eu lieu pour faire le point sur les projets d'investissement sur l'église Saint-Quirin, inscrite au titre des monuments historiques. Un tour d'horizon a été réalisé sur les travaux futurs à engager en présence de Mme DELMOND, ingénieure du patrimoine à la DRAC, Élodie CASSAN, chargée d'inventaire du patrimoine du Département du Lot, Guillaume BERNARD, chargé de mission patrimoine mobilier au départemental du Lot et Yves HERNANDEZ, président de l'association Saint-Quirin.

A la fin de cette réunion, les élus ont indiqué que la toiture présentait de nombreux désordres et qu'un devis avait été commandé pour intervenir sur : les fuites, les désordres au niveau des arêtiers, la présence importante de mousses entraînant le gel des tuiles, les ardoises manquantes sur la tourelle d'accès au clocher (qui ont entraîné le pourrissement de certains éléments de charpente).

Nous avons un devis de 15 700 € HT soit 18 840 € TTC.

Après échanges avec les financeurs potentiels, DRAC et Département, il s'avère que ce type de dépenses peut être aidé au titre des subventions d'entretien pour les monuments historiques.

Kévin DELON donne le détail des travaux à réaliser sur la toiture et des futurs travaux qui devront être réalisés au niveau du clos et couvert de l'église : rénovation à neuf de l'étanchéité des terrasses du clocher, rénovation des salles du clocher et voutains en briques fragilisés par l'infiltration d'eau, reprises de maçonnerie au niveau de pierres fissurées sur le clocher, assainissement autour de l'église et redirection de l'eau des gouttières qui arrivent en pied de mur de l'église entraînant des remontées d'humidité dans les murs, dégradant, par capillarité, les peintures rénovées récemment.

Liliane LUGOL propose dans un premier temps de dresser un plan de financement et de solliciter les partenaires.

Montant de l'opération : 15 700 € HT soit 18 840 € TTC

Subvention de la DRAC : 3 925 € (25%)

Subvention de la REGION : 2 355 € (15 %)

Subvention du DEPARTEMENT : 3 925 € (25 %)

Total des subventions : 10 205 €

Fonds libres (à la charge de la commune) y compris la TVA : 8 635 €

Total de l'opération : 18 840 € TTC.

Après examen, les membres valident à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les financeurs correspondants.

1 – Décision modificative budgétaire n°1 budget principal

Le budget principal de la collectivité a été voté le 11 mai 2020.

L'exécution du budget nécessite de faire un point sur la consommation des crédits à ce stade de l'année.

Pour la section de fonctionnement, nous avons un montant de crédit au chapitre 022 « dépenses imprévues » de 60 000 €. Ce montant de dépenses nous permet d'effectuer des virements de crédits entre les chapitres.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|------------|
| Article | dépenses |
| 011 : charges à caractère général | |
| 60611 : eau et assainissement | + 4 000 € |
| 60633 : Fournitures de voirie | + 5 000 € |
| 012 : charges de personnel | |
| 6413 : personnel non titulaire | + 3 000 € |
| 6451 : cotisation à l'URSSAF | + 5 000 € |
| 65 : Autres charges de gestion courantes | |
| 6531 : Indemnités de fonction des élus | + 6 000 € |
| 022 : dépenses imprévues | - 23 000 € |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | 0 € |

Pour la section d'investissement : en fonction de l'année 2020 très particulière, les dossiers d'investissement n'ont pas beaucoup avancé. Pour anticiper la fin d'année et le début d'exercice budgétaire suivant, je vous propose d'effectuer les modifications suivantes :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---|------------------|------------------|
| Article | dépenses | recettes |
| Opération 197 : Acquisitions foncières | + 35 000 € | |
| Opération 266 : acquisitions matériels | + 20 000 € | |
| Opération 275 : amélioration bâtiments communaux | + 20 000 € | |
| Opération 288 : voirie, réseaux divers | - 10 000 € | |
| Opération 296 : rénovation four de lacayrède | - 2 000 € | |
| Opération 297 : Aménagement de bourg | - 25 000 € | |
| Opération 305 : amélioration sécurisation aire de jeux maternelle | + 2 000 € | |
| Opération 308 : rénovation et modernisation atelier municipal | + 96 000 € | |
| 1321 – 308 : ETAT subvention relance | | + 52 000 € |
| 309 : reprises couvertures et maçonnerie toiture église ST QUIRIN | + 18 840 € | |
| 1321 – 309 : ETAT subvention DRAC | | + 3 925 € |
| 1322 – 309 : REGION | | + 2 355 € |
| 1323 – 309 : DEPARTEMENT | | + 3 925 € |
| 2111 – 293 : vente terrain au Pech Fourcat | | + 26 000 € |
| 1641 : emprunts | | + 66 635 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 154 840 € | 154 840 € |

Le montant de la décision modificative n° 1 s'élève à 154 840 € en section d'investissement et pour la section de fonctionnement, elle est équilibrée à 0 €, il s'agit essentiellement de virement de crédits de chapitre à chapitre.

Cette modification budgétaire permet d'anticiper sur la gestion des restes à réaliser en fin d'année et permet d'anticiper des besoins d'ici le vote du budget 2021.

Après examen, les membres valident à l'unanimité cette décision modificative budgétaire n°1.

5 – Fiscalité : projet d'exonération sur la taxe foncière non bâtie

Ce point ne sera pas traité à cette séance.

En effet, les délibérations en matière de fiscalité doivent être prises avant le 1^{er} octobre.

Liliane LUGOL apporte quelques précisions, cette exonération pourrait concerner les agriculteurs qui souhaitent passer en bio ou qui pratiquent déjà une agriculture biologique, cela correspond à environ 6 agriculteurs sur la commune de Lalbenque.

6 – Atlas sur la Biodiversité : plan de financement

La commission écologie, environnement, biodiversité présidée par Myriam LEZOURET-CONQUET vous a informé en questions diverses du conseil du 4/09/2020 sur un appel à projets pour la mise en place d'un « Atlas de la biodiversité communale ». Cet appel à projets devait être déposé au plus tard le 15/09.

Pour rappel, cet ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) a pour objectif :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

L'ensemble des pièces nécessaires à la complétude de ce dossier a été adressé dans les délais impartis. Il convient en dernier lieu de fixer le plan de financement de ce projet.

Avec l'aide technique de LPO (Ligue de Protection des oiseaux), Lot Agir pour la biodiversité, il a été proposé un plan de financement sur 3 exercices (2021-2022-2023) pour un estimatif d'étude globale de 82 000 € HT soit 98 400 € TTC.

| | |
|--|-----------------|
| Montant de l'étude sur 3 années : | 82 000 € |
| Subvention de l'OFB : (Office français de la Biodiversité) : Soit 80 % | 65 600 € |
| Fonds libres (à la charge de la commune) y compris la TVA : | |
| <i>Soit 10 933 € sur 3 ans</i> | 32 800 € |
| <u>Montant TTC de l'étude :</u> | 98 400 € |

Myriam LEZOURET-CONQUET présente la démarche qui a été menée pour déposer la candidature dans les temps impartis. Catherine MARLAS, présidente du Parc, a conseillé les élus et a assuré du soutien du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour la mise en oeuvre de ce projet par la commune de Lalbenque. La réalisation du projet d'atlas de la biodiversité durera 3 ans. 110 sorties sont prévues sur le terrain par les différents experts qui seront engagés.

Ce projet présente deux volets importants :

- volet scientifique réalisé par des structures environnementales (LPO Lot et PNRCQ) avec analyse du territoire et identification des zones à enjeux écologiques.

- volet pédagogique et participatif avec une démarche participative : associations, écoles, citoyens.

Il y aura une aide du Parc pour la mise en oeuvre de ce projet, elle prendra la forme de services rendus via des animateurs. Myriam LEZOURET-CONQUET affirme que c'est un dossier important pour le patrimoine naturel de notre environnement, pour son aspect social et pédagogique.

Paul PINSARD pose une question sur la réalisation d'un seul devis.

Myriam LEZOURET-CONQUET précise qu'un seul devis a été réalisé auprès de la LPO en raison du caractère urgent de ce dossier mais aussi par ce qu'il n'y a pas beaucoup de structures qui peuvent mettre en oeuvre toutes les démarches pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité.

Après examen, les membres valident à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus et s'engagent à prendre en charge 10 933 € /an pendant 3 ans si la subvention est obtenue.

7 – Lot Numérique : installation borne Wi-Fi public lotois

En parallèle du déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations, le syndicat Lot numérique a décidé, depuis fin 2018, de piloter le déploiement d'un réseau de WIFI public lotois. Le syndicat prend en charge une borne par commune et son installation. A charge de la commune de souscrire un abonnement pour assurer le fonctionnement de la borne soit 263 € HT/an.

75 bornes ont déjà été installées dans 60 communes, auxquelles plus de 7 500 utilisateurs se sont connectés.

Kévin DELON précise que le lieu d'installation sera à déterminer, très probablement au coeur du bourg. Il ajoute qu'un lieu avec un abri en cas de pluie et un banc ou une table serait un complément utile à cette installation.

Jacques MARZIN indique qu'avec la période sanitaire en cours, les accès Wi Fi à la maison communautaire ne sont plus accessibles donc c'est un plus d'avoir une borne sur la commune et en libre accès.

Après examen, les membres valident à l'unanimité l'installation d'une borne Wi Fi et engagent la commune à payer un abonnement annuel.

8 – Acquisitions diverses

Suite au départ d'une locataire, celle-ci a proposé aux élus, la cession de sa cuisine pour 1 000 €. Suite à l'état des lieux du logement, le constat a été fait que celle-ci est en bon état. Après négociation, les élus lui proposent 850 €.

Je vous propose l'achat de cet investissement pour 850 € au logement de St Hilaire.

Après examen, les membres décident à l'unanimité de faire l'acquisition de cette cuisine.

9 – Information et débat sur le fonctionnement des commissions

Madame le Maire propose une lecture du projet de règlement de fonctionnement interne des commissions pour la mandature 2020-2026 et un débat.

Elle laisse la parole à Marie DELPECH qui donne une lecture complète du projet.

Les premières observations sont les suivantes :

Stéphane DOLO précise qu'il s'attendait à un projet plus novateur par rapport à ce qui était annoncé durant la campagne municipale. Il estime qu'il y a trop de commissions fermées, la commission des finances, c'est normal, mais pas forcément pour les autres, en particulier la commission communication.

Madame le Maire précise que la principale innovation réside dans la possibilité pour chaque commission de créer des groupes projets qui concerneront des projets précis et dans lesquels pourront siéger de nombreux lalbenquois.

Autre innovation, la commission démocratie participative engagera la mise en place d'un budget participatif, prévu en 2021 avec un budget de 40 000 € (les projets portés seront à l'initiative des concitoyens).

Madame le Maire rappelle aux élus de l'opposition qu'ils sont invités à s'inscrire dans les commissions, notamment la commission démocratie participative pour participer à la mise en oeuvre des différents projets de démocratie participative, ainsi que dans la commission communication.

Stéphane DOLO indique qu'ils ne se sont pas encore inscrits dans toutes les commissions et qu'ils vont se manifester prochainement.

Catherine REBIERE demande comment le tirage au sort sera effectué ?

Madame le Maire précise que le tirage au sort est la solution la plus juste pour répartir les candidatures lorsqu'il y a plus de candidatures que de places dans les commissions. Le tirage au sort sera public et réalisé en conseil municipal.

Guillaume BISMES intervient pour la commission vie associative, il propose que le tirage au sort soit fait à l'intérieur de plusieurs collèges (exemple : collège culturel, sportif, social) afin d'avoir la représentativité de chacun.

Jacques MARZIN pense qu'il faut se mettre d'accord pour la création de collèges, est-ce nécessaire dans toutes les commissions ? Si tel est le cas, le choix du collège devra être indiqué dans la lettre de candidature.

En réponse à cette proposition, Kévin DELON propose de porter le nombre de groupes projets possibles de 2 à 3 pour toutes les commissions, permettant ainsi à la commission vie associative de créer des groupes projets social, solidaire, sportif.

Jacques MARZIN indique que quelques aménagements et réflexions doivent être encore menés. Il propose que l'adoption du règlement définitif soit proposée et inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de novembre.

Marie DELPECH précise le calendrier : les candidatures des membres non élus devront parvenir en mairie du 1^{er} au 15 décembre, pour un tirage au sort fin décembre et une mise en place des commissions en janvier 2021.

10 – Questions Diverses

1 - CCAS : la prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au **jeudi 8 octobre 2020 à 18 h 30** à la Halle de la mairie.

Pour information : nous devons désigner 4 membres du CCAS pour siéger à l'assemblée générale des MARPA Lalbenque et Montdoumerc.

La communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE a désigné lors de sa séance du 17/09, 10 élus pour siéger à la MARPA,

Pour la commune de LALBENQUE qui a conservé son CCAS, le Maire et/ou son conseil municipal doit désigner 4 membres élus pour composer le 1^{er} collège de l'association.

Les statuts de la MARPA sont commentés en séance.

Madame Liliane LUGOL demande à Jacques POUGET comment il avait procédé il y a 6 ans.

Jacques POUGET précise qu'il avait désigné les membres sans passer devant le conseil municipal.

Liliane LUGOL propose de désigner les 4 membres qu'elle communiquera au plus tôt à l'association des MARPA.

Autres questions diverses :

2 - Stéphane DOLO demande si le dossier de St Hilaire a avancé. Madame Liliane LUGOL indique que le dossier n'a pas avancé pour le moment.

3 - Stéphane DOLO demande si le médiateur de Vialaret a été nommé. Madame LUGOL indique que le report de la décision du Tribunal a été différée du 24/09 au 02/10 et sur conseil de l'avocat, l'information ne peut pas être communiquée ce soir, elle le sera ultérieurement.

4 - Guillaume BISMES rend compte de la journée du forum des associations du 26/09/2020, l'Agor'asso : ce fut un moment important d'échanges entre les associations disposées en trois villages : village solidaire, village sportif, village culturel. Il précise que pour l'an prochain, il faudra réfléchir à une meilleure intégration des associations dans l'organisation de la fête. Il remercie le groupe Tell Mama pour sa prestation en fin de journée. Guillaume BISMES tient aussi à remercier l'ensemble des organisateurs et des participants et notamment le comité des fêtes de Lalbenque pour sa participation à l'organisation de la buvette et Cédric de Classic Pizza pour avoir assuré les repas. Les bénéfices de la journée s'élèvent à 300 €, ils seront répartis entre les trois associations solidaires de Lalbenque. Catherine REBIERE souhaite qu'une réunion de bilan soit effectuée prochainement. Guillaume BISMES précise que cette réunion est prévue.

Plus aucune question à l'ordre du jour, Madame le Maire clôture la séance du conseil municipal à 22 h 30 et laisse la parole aux membres du public qui souhaitent s'exprimer.

**A LALBENQUE, le 10 octobre 2020
Le Maire**

Signé

LILIANE LUGOL.

Le compte rendu intégral est approuvé à l'unanimité à la séance du 15/12/2020.